

**DÉLIBÉRATION N° 221 DU SYNDICAT MIXTE
"SEVERAC CARREFOUR AVEYRON"**

Délibération prise en séance du 17 FEVRIER 2026 à 9H20

L'an deux mille vingt-six, le 17 FEVRIER à 9 H 20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « SEVERAC CARREFOUR AVEYRON » à la Mairie de SEVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Edmond GROS, M. Damien LAURAIN, Mme Mélanie BRUNET, M. Evelyne ESTRISPEAU

Etaient absents et représentés :

- Mme Christiane MARTIN a donné pouvoir à Mme Evelyne ESTRISPEAU

Objet : Budget annexe 2026

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 17 février 2026 ont été adressés à ses membres le 4 février 2026 ;

Vu l'examen du rapport concernant le Budget annexe 2026 de la ZA Les Cazes, ci-annexé,

Vu le Budget annexe 2026 ci-annexé,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'ADOPTER l'ensemble des inscriptions en dépenses et en recettes du Budget annexe 2026 de la ZA Les Cazes par section et par chapitre.

Le Président du Syndicat Mixte



M. Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- | | | |
|---|--|----------|
| - | Nombre de membres en exercice : | 9 |
| - | Nombre de membres présents : | 7 |
| - | Nombre de suffrages exprimés : | 8 |